

Païement Cantine

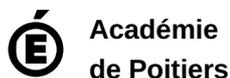
Facture Restauration Scolaire

publié le 28/09/2018

Les factures de demi-pension pour la période septembre-décembre ont été distribuées aux élèves à partir du jeudi 27 septembre dernier pour règlement au 9 octobre 2018.

- ▶ Pour les familles qui ont mis en place un virement bancaire ou une mensualisation, cette facture est à conserver pour information.
- ▶ Pour les familles qui ont obtenu une bourse de collège, le montant trimestriel de celle-ci a été déduit de la facture.

Nous vous rappelons que si vous n'avez pas fait de demande de bourse, nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 18 octobre 2018 inclus.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.